

Les principaux résultats

Département des Côtes-d'Armor

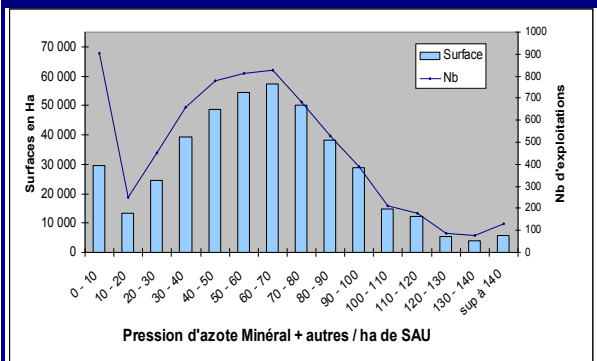
Juin
2015

DECLARATIONS DE FLUX D'AZOTE

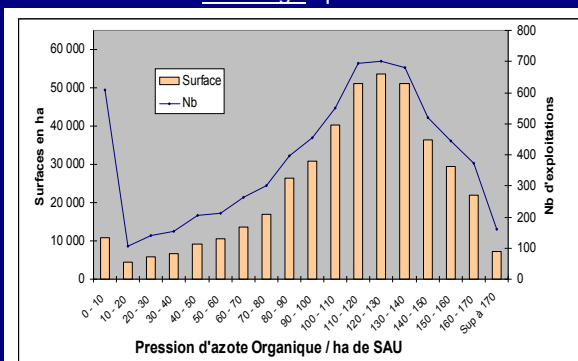
CAMPAGNE 2013 - 2014

Nombre de déclarants dans le département produisant ou épandant de l'azote dans le département	7189
Nombre de déclarants PAC ayant des terres dans le département en 2014 qui ont déclaré leurs flux d'azote	6968
Part des déclarants de la PAC 2014 qui ont déclaré leurs flux d'azote	87.2 %
Surfaces déclarées à la PAC en 2014 dans le département associées à une déclaration de flux d'azote	397 770 ha
Part des surfaces déclarées à la PAC en 2014 associée à une déclaration de flux d'azote	90.0 %
Pression d'azote organique issu d'effluent d'élevage	111,1 kgN/ha de SAU
Pression d'azote autres (minéral, organique autre, produits normés ou homologués)	59,6 kgN/ha de SAU
Pression d'azote total (= Valeur de référence)	170,7 kgN/ha de SAU

Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote minéral et autres épandu

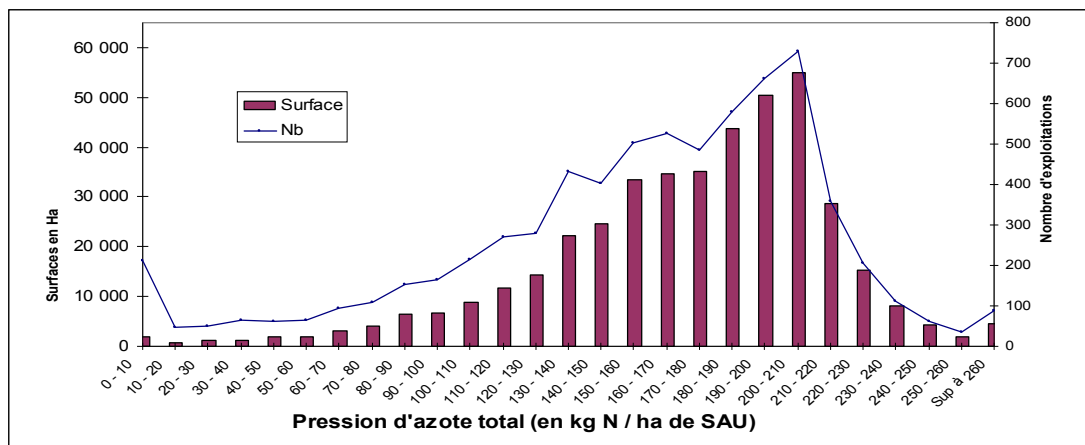


Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote organique issue d'effluents d'élevage épandu

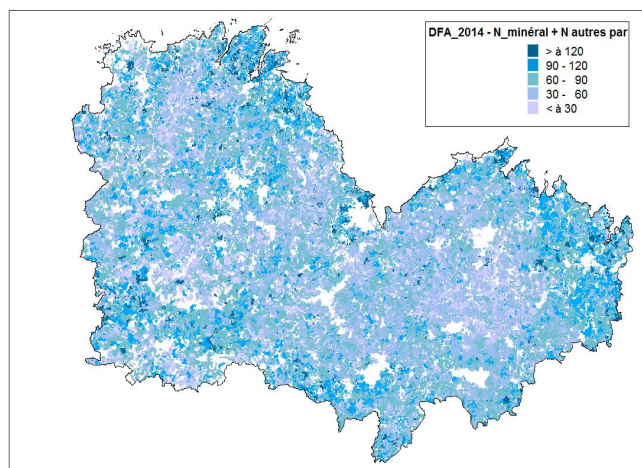


Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote total épandu

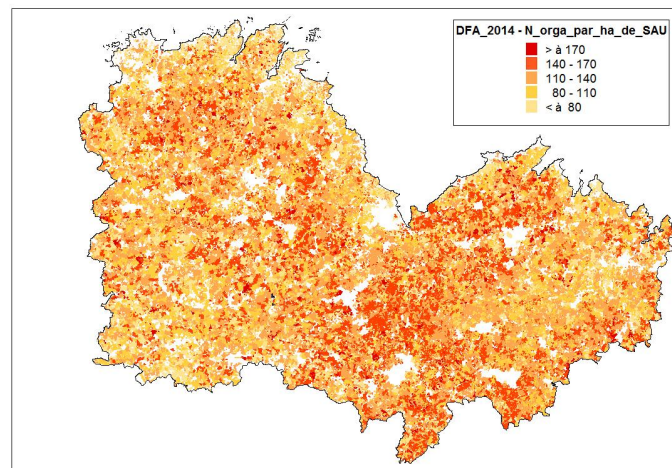
Exploitations qui détiennent des surfaces dans le département | Surfaces uniquement du département



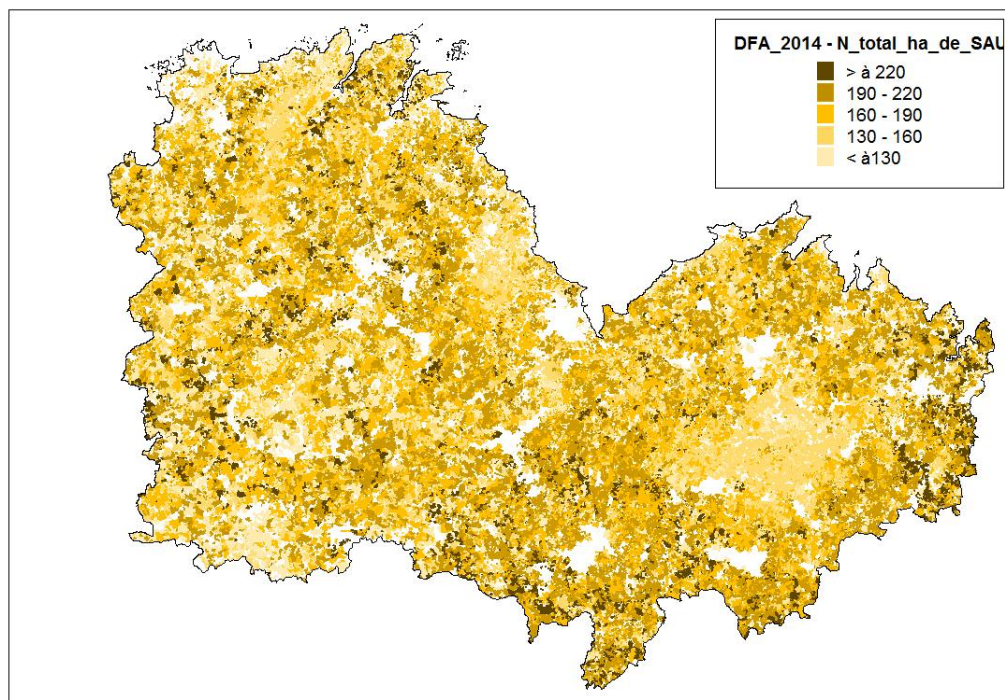
Pression d'azote AUTRE épandu
(minéral, organique autre, produits normés ou homologués)



Pression d'azote ORGANIQUE épandu
(issu d'effluents d'élevage)



Pression d'azote TOTAL épandu



Méthodologie

Afin de cartographier l'azote épandu sur la zone de surveillance correspondant au département, les déclarations de flux d'azote des exploitations agricoles ont été rapprochées des déclarations des surfaces de la PAC 2014. Pour chaque déclaration d'azote, une pression à l'exploitation a été déterminée conformément à l'arrêté du 7 mai 2012 (azote produit par les animaux auquel on ajoute les apports d'azote – minéraux ou apports extérieurs – auquel on soustrait les traitements et les exports en prenant en compte les effets de stockage). Les quantités obtenues ont ensuite été réparties dans les départements au prorata des surfaces exploitées dans chaque département. Seules les déclarations valides ont été prises en compte.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor
1 rue du Parc – CS 52256
22022 Saint-Brieuc Cedex
Téléphone : 0821 80 30 22 10
Fax : 02 96 33 29 05
Courriel : ddtm@cotes-darmor.gouv.fr